



Assuris

2022

Rapport annuel

Protection des assurés canadiens – Assuris est là pour vous

Pour la version accessible de notre rapport annuel 2022, veuillez [cliquer ici](#).

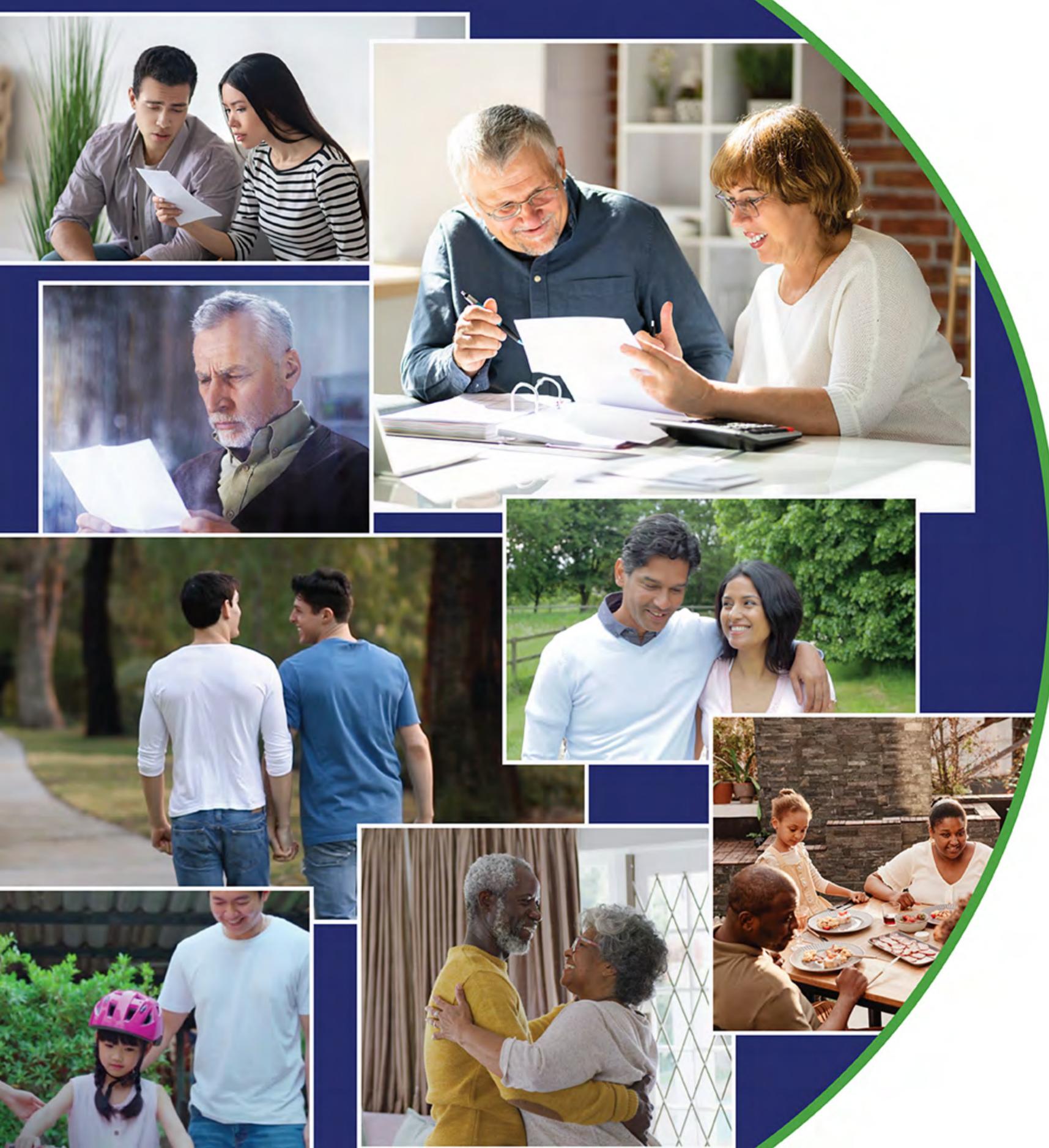


Table des matières

MOTS

À PROPOS

RAPPORTS 2022

RAPPORTS 2022

L'ÉQUIPE



Message du président du conseil d'administration

L'année qui vient sera pleine de défis. En cette ère post-pandémie, nous devons faire face à l'inflation, à des pénuries de main-d'œuvre et à une récession imminente; autant de facteurs qui influencent énormément l'économie canadienne. Assuris surveille attentivement les risques potentiels de ces évolutions rapides pour le secteur de l'assurance vie. Nous maintenons notre vigilance dans l'accomplissement de notre mission de protéger les assurés canadiens.

Frank Swedlove
Président du conseil
d'administration d'Assuris

Assuris doit être prête en cas de résolution; elle doit pouvoir réagir rapidement en cas de faillite d'une société d'assurance vie. Nous continuerons de renforcer et d'accroître notre compréhension des scénarios, à l'échelle de l'industrie et des entreprises, qui pourraient indiquer des risques de faillite. Nous adapterons notre travail de détection des risques et de résolution à chacun des différents groupes de membres. Le nouveau Centre d'excellence d'Assuris pour la préparation en cas de résolution se concentrera sur l'élaboration de stratégies et le développement de nos capacités en matière de tests de scénarios. Une résolution efficace et rapide sera plus rentable, ce qui réduira au minimum le coût pour l'industrie et entretiendra la confiance du public envers celle-ci. Par-dessus tout, cette efficacité fera en sorte que les assurés canadiens obtiennent la meilleure protection possible et démontrera que nous « sommes là pour eux ».

Bien que notre priorité soit les assurés, Assuris doit continuer à développer des relations solides avec nos autres parties prenantes. Nous avons renouvelé notre engagement à renforcer nos partenariats avec nos membres, les autorités de contrôle, et nos partenaires de l'industrie. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel d'établir dès aujourd'hui des relations solides pour être en mesure de gérer efficacement toute faillite éventuelle. Pour les membres, cela signifie qu'Assuris comprend les enjeux qui ont une incidence sur notre industrie. Pour les autorités de contrôle, cela signifie que nous échangeons continuellement de l'information et que, si nécessaire, nous travaillons de concert pour assurer une résolution efficace et protéger les assurés. Enfin, pour les autres partenaires de l'industrie et les professionnels avec lesquels nous travaillons, cela signifie que nous devons nous assurer que notre force collective procure à tous les Canadiens une confiance et une tranquillité d'esprit accrues lorsqu'ils planifient leur avenir et celui de leurs proches. La collaboration contribue au renforcement du système financier canadien.

L'année dernière, nous avons démarré en force en lançant un examen complet de la couverture offert aux assurés en travaillant avec nos membres pour développer une nouvelle réflexion sur la protection optimale. Nous avons mis en oeuvre notre plan de communication pour faire connaître Assuris et la protection des assurés, avec le soutien de l'industrie de l'assurance vie. Nous construirons sur ces fondations et poursuivrons notre travail de sensibilisation auprès des assurés et des conseillers financiers canadiens, car la première fois que les Canadiens entendent parler d'Assuris ne devrait pas être à l'occasion de la faillite d'une compagnie d'assurance vie.

Nous devons toujours avoir à l'esprit que, fondamentalement, nous sommes une organisation à but non lucratif ayant une responsabilité envers nos membres et nos différentes parties prenantes. À ce titre, nous devons être responsables sur le plan financier : nous devons être conscients des risques présents et nous préparer à agir en conséquence, notamment en assurant la protection des données et autres informations sensibles; nous devons créer un environnement de travail équitable et sûr pour nos employés; enfin, nous devons veiller à ce que nos pratiques de gouvernance d'entreprise répondent aux normes canadiennes les plus élevées. Tout le personnel d'Assuris est investi de cette mission.

Notre programme de 2022 était ambitieux, et nous avons réussi sur plusieurs plans. L'année 2023 est l'occasion de poursuivre sur cette lancée et de tirer parti des réussites de l'année dernière.

Je suis reconnaissant envers les administrateurs siégeant au conseil d'administration d'Assuris pour leur engagement et leur dévouement. Je tiens également à souligner la formidable contribution de nos membres qui siègent au comité consultatif de l'industrie (CCI). Le CCI effectue un travail remarquable pour favoriser l'échange de renseignements et prodiguer des conseils sur les grandes questions qui touchent l'industrie. Enfin, je tiens à remercier l'équipe d'Assuris pour son engagement indéfectible envers la protection des assurés canadiens.

Message du président et chef de la direction



La mission d'Assuris est de protéger les assurés en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie, tout en s'assurant de répondre aux besoins et aux attentes de nos parties prenantes. Nous y parvenons en respectant nos priorités stratégiques et en agissant conformément à nos valeurs.

Je suis extrêmement fier d'annoncer qu'en 2022, Assuris a non seulement atteint ses objectifs, mais elle les a dépassés. Assuris était bien préparée à gérer les changements dans l'environnement financier à l'échelle nationale et mondiale. Alors que le secteur canadien de l'assurance vie subissait les séquelles de la pandémie de COVID-19 et les conséquences de l'inflation sur le comportement des consommateurs, et qu'il se préparait à appliquer la norme IFRS 17, Assuris a redoublé d'efforts pour s'assurer de pouvoir accomplir son importante mission de protection des assurés canadiens.

Dans le contexte de risque accru de 2022, Assuris a donné la priorité à la préparation en cas de résolution et à la planification d'urgence. En plus d'avoir réalisé des analyses de risque poussées sur les entreprises et l'industrie, nous avons conçu de nouveaux processus de détection des risques pour traiter les nouvelles informations afin de nous assurer d'être bien positionnés lors de l'application de la norme IFRS 17, le 1er janvier 2023. Nous continuons de développer et de peaufiner nos stratégies de préparation en cas de résolution, et nous efforçons toujours d'être prêts à protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur société d'assurance vie.

Nous avons également lancé un plan de communication dont l'objectif est de mieux faire connaître les garanties offertes par Assuris, car la première fois qu'un assuré entend parler d'Assuris, ce ne devrait pas être lorsque sa compagnie d'assurance vie fait faillite. Dans le cadre de ce plan de communication, nous avons également élaboré notre Manuel de communication de crise. Cette année, nous continuerons d'informer activement les assurés canadiens sur la manière dont Assuris protège leurs prestations d'assurance vie et maladie, et nous collaborerons avec nos divers partenaires pour promouvoir la sûreté et la sécurité générales dans l'industrie.

En 2022, Assuris a continué à réaliser de solides performances sur tous les fronts. Assuris a su réagir aux changements survenus dans l'industrie de l'assurance vie et a renforcé sa résilience en optant pour une approche d'amélioration continue. En plus de nos priorités habituelles, qui consistent à maintenir d'excellentes pratiques et processus, et à s'assurer que tous les travaux répondent à la norme la plus rigoureuse qui soit et sont achevés à temps, nous sommes concentrés sur l'élaboration de stratégies pour réagir en cas d'incident de cybersécurité.

Pour l'année à venir, Assuris continuera à se concentrer sur la préparation en cas de résolution, l'engagement des parties prenantes, et l'excellence opérationnelle.

J'aimerais remercier notre personnel talentueux et dévoué pour le travail accompli à Assuris au cours de l'année dernière, et remercier notre conseil d'administration pour son soutien et ses conseils. Grâce à vous, nous pouvons affirmer en toute confiance « Protection des assurés canadiens – Assuris est là pour vous ».

Paul Petrelli

Paul Petrelli
Président et chef de
la direction d'Assuris

Notre mission

Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.

Nos valeurs

Résultats

Respect

Partenariat

Intégrité

Aperçu de la protection

En cas de faillite d'une compagnie d'assurance vie membre, Assuris entreprendra de transférer les polices à une compagnie solvable.

Assuris offre une protection distincte pour les produits individuels, collectifs, enregistrés et non enregistrés. Les comptes d'épargne libre d'impôt individuels et les comptes d'épargne libre d'impôt collectifs sont aussi protégés de façon distincte par Assuris lorsque les sommes sont investies dans une rente en capitalisation.

Capital décès, frais médicaux, revenu mensuel et valeur de rachat

Assuris garantit que les assurés conserveront au moins 85 % des prestations d'assurance promises. Les prestations prévues comprennent le capital décès, le remboursement des frais médicaux, le revenu mensuel, et la valeur de rachat. Assuris protège toutefois à 100 % les garanties dont la valeur est inférieure aux seuils suivants :

| Garantie | Protection | |
|------------------|---------------|---|
| Capital décès | 200 000 \$ | ou 85%, si cette somme est supérieure |
| Frais médicaux | 60 000 \$ | |
| Revenu mensuel | 2 000 \$/mois | |
| Valeur de rachat | 60 000 \$ | |

Valeur capitalisée

Assuris entreprendra de transférer les produits de placement à une compagnie solvable. Dans le cas de ces produits, Assuris garantit que les assurés conserveront 100 % de la valeur capitalisée, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Les produits de placement comprennent les rentes en capitalisation, les comptes d'excédents des polices d'assurance vie universelle et les comptes de participations laissées en dépôt.

| Garantie | Protection |
|--------------------|-----------------------|
| Valeur capitalisée | Maximum de 100 000 \$ |

Pour obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris, visitez le site Web à l'adresse www.assuris.ca/fr

Rapport 2022 sur la conformité aux directives de gouvernance

Nous présentons ci-dessous le rapport 2022 sur la conformité aux directives de gouvernance.

| | | |
|---|-------------|--|
| Conseil d'administration | ✓ ✓ | Tous les administrateurs, sauf le président et chef de la direction, sont restés indépendants de la Société. M. Frank Swedlove a été élu président du conseil d'administration par les administrateurs, à la suite de l'assemblée générale annuelle. |
| Rôle du conseil d'administration | ✓ | Le conseil d'administration a veillé à ce que la Société soit gérée de façon efficace et efficiente, de manière à lui permettre de réaliser sa mission, ses valeurs et sa vision. |
| Description des postes | ✓ | Des descriptions approuvées précisent les fonctions du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil, des administrateurs et du président et chef de la direction. |
| Orientation des administrateurs et formation continue | ✓ ✓ ✓ | La nouvelle administratrice, M ^{me} Marie-Josée Martin, a participé à des séances d'orientation animées par la direction, présentant l'orientation stratégique de la Société et donnant un aperçu de chaque secteur opérationnel. Tout au long de l'année, les administrateurs ont assisté à des présentations animées par le personnel d'Assuris, des spécialistes du secteur de l'assurance vie et d'autres conférenciers. Assuris a tenu une conférence des administrateurs abordant les principales questions touchant les compagnies d'assurance vie à des fins de formation continue du conseil d'administration. |
| Confidentialité | ✓ ✓ | La Société a gardé confidentiels tous les renseignements reçus des sociétés membres et des autorités de contrôle, ainsi que les résultats de l'analyse de ces renseignements, qui sont tous considérés comme confidentiels et à diffusion restreinte. Les administrateurs ont confirmé qu'ils ont lu les politiques en matière de confidentialité et qu'ils comprennent bien leurs obligations de confidentialité envers Assuris, et ont signé l'entente de confidentialité. |
| Indépendance | ✓ | Tous les administrateurs sont restés indépendants des sociétés membres. |
| Conflits d'intérêts et bénéfice personnel | ✓ ✓ ✓ | Les administrateurs ont confirmé n'avoir tiré aucun bénéfice personnel de leurs fonctions à Assuris ni de l'information obtenue d'Assuris. L'agent de conformité a déclaré au comité de gouvernance et des candidatures qu'il n'y avait eu aucune opération entre apparentés. L'agent de conformité a déclaré qu'il n'y a eu aucun conflit d'intérêts à l'égard de quelque opération ou de quelque autre question étudiée par le conseil d'administration. |

Rapport 2022 sur la conformité aux directives de gouvernance

| | | |
|--|-------------|---|
| Rémunération des administrateurs | ✓ | Un examen triennal de la rémunération des administrateurs a été réalisé en 2020. En consultation avec le comité consultatif de l'industrie, le conseil d'administration a approuvé la fixation de la rémunération annuelle en espèces des administrateurs à P50, en fonction du marché de référence. L'augmentation comprend un rajustement de 7,5 % par an pour atteindre P50 en 2023. Après 2023, une augmentation moyenne du marché d'environ 2,5 % sera prévue chaque année pour maintenir une rémunération appropriée des administrateurs. |
| Choix des administrateurs | ✓ ✓ | M ^{me} Micheline Dionne a quitté le conseil d'administration à la fin de son mandat. M ^{me} Marie-Josée Martin a été élue au conseil d'administration par les membres lors de l'assemblée générale annuelle en mai. |
| Comités du conseil d'administration | ✓ ✓ | Le conseil a approuvé la structure des comités. Chaque comité du conseil a examiné la description écrite de son mandat. |
| Comité d'audit | ✓ ✓ | Tous les administrateurs du comité d'audit ont des connaissances financières. Les renseignements sur la scolarité et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit en rapport avec leurs fonctions se trouvent sur le site Web d'Assuris. En 2022, les honoraires versés par la Société aux auditeurs indépendants pour les services d'audit se sont établis à 89 000 \$. Aucuns frais n'ont été payés pour des services autres que l'audit. |
| Évaluations | ✓ | Le Conseil a approuvé les pratiques de gouvernance actualisées concernant les enquêtes et les questionnaires servant à évaluer l'efficacité du Conseil, du président et des administrateurs. |
| Évaluation des comités et du conseil | ✓ ✓ ✓ | Le conseil d'administration a évalué le rendement de chaque comité par rapport à son mandat et convenu que chacun des comités avait rempli son mandat de manière satisfaisante. Le président du comité de gouvernance d'entreprise et du comité des candidatures a rencontré chaque administrateur individuellement. Le conseil d'administration a évalué son propre rendement par rapport à son mandat et a conclu qu'il l'avait rempli de manière satisfaisante. |
| Directives de gouvernance et pratiques | ✓ | Le présent rapport sur la conformité aux directives de gouvernance a été accepté par le comité de gouvernance et de candidatures, et approuvé par le conseil d'administration pour publication dans le rapport annuel. |

Présences aux séances du conseil d'administration et des comités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

| Présences aux séances du conseil | |
|----------------------------------|-----------|
| Denis Berthiaume | 5 sur 5 |
| Alain Brunet | 5 sur 5 |
| Micheline Dionne | 2 sur 2* |
| Brenda Eprile | 5 sur 5 |
| Monika Federau | 5 sur 5 |
| Marie-Josée Martin | 3 sur 3** |
| Tricia O'Malley | 5 sur 5 |
| Paul Petrelli | 5 sur 5 |
| Janis Sarra | 5 sur 5 |
| Frank Swedlove | 5 sur 5 |
| Mark Zelmer | 5 sur 5 |

| Présences aux séances des comités | |
|-----------------------------------|-----------|
| Denis Berthiaume | 8 sur 8 |
| Alain Brunet | 13 sur 13 |
| Micheline Dionne | 6 sur 6* |
| Brenda Eprile | 12 sur 13 |
| Monika Federau | 8 sur 8 |
| Marie-Josée Martin | 6 sur 6** |
| Tricia O'Malley | 13 sur 13 |
| Paul Petrelli | 4 sur 4 |
| Janis Sarra | 8 sur 8 |
| Frank Swedlove | 17 sur 17 |
| Mark Zelmer | 8 sur 8 |

* Le mandat de M^{me} Dionne a pris fin en mai 2022.

** M^{me} Martin a rejoint le conseil d'administration en mai 2022.

Survol financier

Une cotisation particulière est perçue auprès des membres depuis 2017. Cette cotisation avait pour but de majorer le fonds de liquidités au niveau de référence de 200 millions de dollars d'ici 2021. En cas d'insolvabilité d'un assureur, Assuris se servira de ce fonds pour honorer ses engagements, avant l'imposition d'une cotisation aux sociétés membres. Le fonds de liquidités s'élevait à 204 millions de dollars au 31 décembre 2022.

État de la situation financière

Actif et passif

L'actif total de 204,7 millions de dollars comprend 190,3 millions de dollars d'obligations liquides, 12,2 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, 0,8 million de dollars d'actifs au titre du droit d'utilisation, 0,8 million de dollars d'intérêts courus et 0,6 million de dollars d'autres éléments d'actif.

Le passif total de 2,3 millions de dollars comprend 1,5 million de dollars en comptes créditeurs, charges à payer et avantages du personnel futurs et 0,8 million de dollars d'obligations locatives.

État du résultat global

Revenus et dépenses

Le revenu total s'élève à 10,9 millions de dollars et provient d'une cotisation pour frais administratifs de 8,5 millions de dollars perçue auprès des membres et des revenus de placement, soit 2,4 millions de dollars d'obligations et de valeurs à court terme.

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 8,3 millions de dollars.

Déclaration de la direction sur sa responsabilité en matière d'information financière

La direction a la responsabilité des états financiers consolidés, qui ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Là où elle a jugé que cela s'avérait nécessaire, la direction a exercé son jugement et fait les estimations les plus probables. À son avis, les états financiers consolidés traduisent fidèlement la situation financière et les résultats des activités de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris »).

La direction a mis sur pied et maintient en place un système de contrôles internes qui fournit l'assurance raisonnable que les actifs sont à l'abri de toute sortie non autorisée et que les documents d'information financière sont complets et exacts. Elle s'assure constamment que le système de contrôles internes répond aux exigences de conformité.

Le conseil d'administration, quant à lui, a la responsabilité d'approuver les états financiers. Il s'est adjoint un comité de vérification, formé d'administrateurs qui ne sont ni des employés ni des cadres de la Société. Le comité est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités quant aux états financiers et au système de contrôles internes. Il se réunit régulièrement avec les vérificateurs externes sans la présence de la direction. Il établit un rapport qu'il soumet au conseil d'administration en lui recommandant d'approuver les états financiers.



Le président et chef de la direction
Paul Petrelli



Le contrôleur
Aby Jain

Toronto, Canada
Le 22 février 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (Assuris)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (Assuris)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (Assuris) et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022;
- les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- les états consolidés des variations des fonds des membres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215

* PwC = l'entité de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 23 février 2023

État consolidé de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre 2022,
avec chiffres correspondants de 2021

(en milliers de dollars)

| | Exercice clos le 31 décembre 2022 | Exercice clos le 31 décembre 2021 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 250 \$ | 1 147 \$ |
| Obligations (note 6) | 183 803 | 196 238 |
| Fonds négociés en bourse (note 6) | 6 592 | 7 054 |
| Total des placements | 190 395 | 203 292 |
| Revenu de placement à recevoir | 789 | 800 |
| Débiteurs et charges payées d'avance | 195 | 174 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 376 | 398 |
| Actif au titre du droit d'utilisation – locaux (note 8) | 770 | 908 |
| Total de l'actif | 204 775 | 206 719 |
| Passif | | |
| Créditeurs et charges à payer | 934 | 1 184 |
| Avantages du personnel futurs (note 9) | 505 | 535 |
| Obligation locative – locaux (note 8) | 826 | 961 |
| Total du passif | 2 265 | 2 680 |
| Fonds des membres | | |
| Fonds d'administration | 3 253 | 1 730 |
| Fonds de liquidités | 203 576 | 202 035 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | |
| Gains (pertes) nets latents sur les placements | (4 319) | 274 |
| Total des fonds des membres | 202 510 | 204 039 |
| Total du passif et des fonds des membres | 204 775 | 206 719 |

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administrateur

États consolidés du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2022,
avec chiffres correspondants de 2021

(en milliers de dollars)

| | Exercice clos le 31 décembre 2022 | Exercice clos le 31 décembre 2021 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Revenus | | |
| Revenu de placement (note 10) | 2 371 \$ | 2 203 \$ |
| Cotisation pour frais administratifs (note 12) | 8 500 | 6 000 |
| Autres revenus | - | - |
| Revenus de fonctionnement | 10 871 | 8 203 |
| Dépenses | | |
| Salaires et charges sociales | 4 844 | 4 698 |
| Honoraires professionnels | 811 | 707 |
| Jetons de présence | 693 | 630 |
| Déplacements et réunions | 204 | 67 |
| Services impartis | 652 | 369 |
| Frais généraux et administratifs | 1 109 | 1 079 |
| Dépenses de fonctionnement | 8 313 | 7 550 |
| Revenu de fonctionnement net | 2 558 | 653 |
| Cotisations des membres | | |
| Cotisation particulière (note 11) | 506 | 15 200 |
| Revenu net | 3 064 | 15 853 |
| État des autres éléments du résultat global (AERG) | | |
| AERG au début de l'exercice | 274 | 3 319 |
| AERG à la fin de l'exercice | (4 319) | 274 |
| Variation nette en cours d'exercice | (4 593) | (3 045) |
| Résultat global total | (1 529) | 12 808 |

États consolidés des variations des fonds des membres

Exercice clos le 31 décembre 2022,
avec chiffres correspondants de 2021

(en milliers de dollars)

| | Exercice clos le 31 décembre 2022 | Exercice clos le 31 décembre 2021 |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Fonds des membres au début de l'exercice (note 5(c)) | 203 765 \$ | 187 912 \$ |
| Cumul des AERG au début de l'exercice | 274 | 3 319 |
| Total des fonds des membres au début de l'exercice | 204 039 | 191 231 |
| Résultat global total | (1 529) | 12 808 |
| Fonds des membres à la fin de l'exercice | 202 510 | 204 039 |

Tableau consolidé des flux de trésorerie

31 décembre 2022,
avec chiffres correspondants de 2021

(en milliers de dollars)

| | Exercice clos le 31 décembre 2022 | Exercice clos le 31 décembre 2021 |
|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | | |
| Fonds d'administration | | |
| Flux de trésorerie provenant de ce qui suit : | | |
| Revenu de placement | 3 731 \$ | 3 603 \$ |
| Cotisation pour frais administratifs | 8 494 | 5 994 |
| Flux de trésorerie affectés à ce qui suit : | | |
| Salaires et charges sociales | (5 290) | (4 587) |
| Honoraires et jetons de présence | (1 338) | (1 215) |
| Fournitures et services | (1 733) | (1 227) |
| Fonds de liquidités | | |
| Flux de trésorerie provenant de ce qui suit : | | |
| Cotisation particulière | 506 | 15 200 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement | 4 370 | 17 768 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | | |
| Vente et échéance des obligations | 82 915 | 88 820 |
| Achat d'obligations | (75 960) | (106 361) |
| Flux de trésorerie affectés à l'achat d'immobilisations corporelles | (67) | (30) |
| Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement | 6 888 | (17 571) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Principal se rapportant à l'obligation locative | (155) | (149) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 11 103 | 48 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 1 147 | 1 099 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 12 250 | 1 147 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

1. Entité présentant l'information financière

La Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (« Assuris », la « Société ») est un organisme sans but lucratif de droit fédéral. Elle a pour mission d'offrir aux assurés canadiens un niveau de protection déterminé contre la perte de leurs garanties en cas de défaillance financière de leur compagnie d'assurance vie. Toutes les compagnies d'assurance habilitées à commercialiser des contrats couverts par Assuris sont membres d'Assuris. En tant qu'organisme sans but lucratif, la Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu, aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour avoir toutes les précisions sur la protection offerte, les principes régissant l'appel des cotisations et toute autre question relative au fonctionnement de la Société, on se reportera à son règlement interne et à son protocole d'exécution.

La Société est domiciliée au Canada. Son siège social se trouve au 250, rue Yonge, bureau 3110, C. P. 23, Toronto (Ontario) M5B 2L7.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le International Accounting Standards Board.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration, le 23 février 2023.

(b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 englobent les fonds de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive directe, la Société d'assurance vie SIAP (« SIAP Vie »). Toutes les opérations réciproques sont supprimées lors de la consolidation.

(c) Fonds

La Société se finance au moyen des cotisations qu'elle perçoit de ses membres.

La cotisation pour frais administratifs est perçue auprès des membres pour couvrir les frais administratifs de la Société. La cotisation de chaque membre s'élève à 6 000 \$ plus un montant fondé sur son capital requis au Canada, conformément aux données déclarées à l'autorité de contrôle de la solvabilité qui le régit.

La cotisation particulière est perçue auprès des membres pour couvrir le coût de la protection offerte aux assurés d'une société membre en faillite ou pour provisionner le fonds de liquidités. La cotisation de chaque membre est fondée sur son capital requis au Canada, conformément aux données déclarées à l'autorité de contrôle de la solvabilité qui le régit.

La cotisation extraordinaire peut être perçue pour couvrir le coût de la protection des assurés d'une société membre en faillite. La cotisation extraordinaire de chaque membre est fondée sur les primes des affaires souscrites après une date fixée après la faillite.

Notes aux états financiers consolidés

Les cotisations sont constatées comme des revenus ou cotisation du fonds affecté approprié selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de placement touché par un fonds est constaté comme un revenu de ce fonds.

La direction estime que le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités sont grevés d'une affectation d'origine interne conformément au règlement de la Société, qui définit l'objet et le mécanisme de cotisation de chacun de ces fonds. Le règlement précise également les virements permis entre les divers fonds.

Le Fonds d'administration se rapporte aux revenus et aux charges administratives non associés à une insolvabilité en particulier.

Le Fonds de liquidités procure à la Société une source de fonds lui permettant de venir en aide immédiatement aux assurés d'une société membre que le conseil d'administration estime être en difficulté.

Ce fonds n'est pas destiné à prendre en charge le coût de la protection des assurés. Lorsque le conseil d'administration autorise la Société à prendre des engagements financiers à l'égard d'une société membre en difficulté, un fonds séparé est établi afin de rendre compte des coûts et des obligations associés à cette entreprise. Les virements du Fonds de liquidités au fonds séparé qui ramènent le Fonds de liquidités sous son niveau cible sont comptabilisés comme créances interfonds. Les cotisations perçues auprès des membres pour répondre aux besoins financiers de la société membre en difficulté sont traitées comme un revenu du fonds séparé.

(d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des obligations, qui sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et des fonds négociés en bourse (FNB), qui sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais de l'état du résultat net.

(e) Monnaie de fonctionnement et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement de la Société. Sauf indication contraire, toutes les données financières exprimées en dollars canadiens ont été arrondies au millier le plus proche.

(f) Recours à des estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur la valeur comptable de l'actif et du passif, sur l'information fournie à la date des états financiers et sur la valeur comptable des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues à intervalle régulier. Les changements apportés aux estimations comptables sont constatés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

(g) Présentation par ordre de liquidité

L'état consolidé de la situation financière de la Société est présenté essentiellement par ordre de liquidité. Une analyse des recouvrements et des règlements prévus pour la période de douze mois suivant la date de clôture (court terme) et pour les périodes subséquentes (long terme) est présentée à la note 5.

Notes aux états financiers consolidés

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui comprennent les soldes bancaires, les dépôts bancaires à un jour et les placements à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Ces placements sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Placements

La Société répartit ses actifs financiers selon les méthodes de comptabilisation suivantes :

- eux qui sont comptabilisés ultérieurement à leur juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du compte de résultat) et;
- ceux qui sont comptabilisés au coût amorti.

La répartition est fondée sur la méthode de gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie adoptée par l'entité.

À la comptabilisation initiale, la Société comptabilise les actifs financiers à leur juste valeur. Les coûts liés aux opérations sur les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net sont imputés à l'état du résultat net. Les obligations sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société détient des obligations pour recevoir les flux de trésorerie contractuels et dans le but de les vendre. Les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sur la base du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés sont imputés immédiatement à l'état du résultat net.

Les fonds négociés en bourse (FNB) sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais de l'état du résultat net. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sur la base du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes latents et réalisés sont imputés immédiatement à l'état du résultat net.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le revenu de placement à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût.

La Société comptabilise sur une base prospective les créances irrécouvrables prévues associées aux actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de comptabilisation des moins-values utilisée varie selon qu'il y ait eu ou non une importante augmentation des risques de crédit. La Société évalue la probabilité d'un défaut à la comptabilisation initiale de l'actif et assure un suivi régulier tout au long de chaque exercice pour détecter toute augmentation importante des risques de crédit. Pour déterminer s'il y a eu une hausse importante des risques de crédit, la Société compare le risque de défaut lié à l'actif à la date de l'arrêté des comptes avec le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale. Elle prend en compte l'information prospective disponible, raisonnable et pertinente, notamment les notations externes, les changements défavorables réels ou prévus dans les affaires, et d'autres facteurs externes.

Notes aux états financiers consolidés

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, et sont constatées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis sur quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit dix ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire..

(d) Avantages du personnel futurs

Les cadres de la Société peuvent avoir droit à des primes au titre du programme de rémunération incitative à long terme (ILT). La prime est déterminée selon le rendement du cadre au cours de l'exercice précédent. Elle est rajustée en fonction du rendement de la Société au cours des trois exercices subséquents et versée à la fin de cette période. La prime n'est versée que si le cadre est encore au service de la Société et que le rendement de cette dernière a été satisfaisant. Les engagements liés au programme ILT sont constatés sur la période de rendement de quatre ans et présentés dans l'état de la situation financière. De la même façon, la dépense est constatée chaque année durant la période de quatre ans au fur et à mesure que le rendement de la Société est consigné, si l'employé est encore au service d'Assuris. Les dépenses pour l'exercice sont constatées dans le compte Salaires et charges sociales.

(e) Comptabilisation des revenus

La Société se finance principalement au moyen de la cotisation annuelle pour frais administratifs qui est perçue auprès des membres et comptabilisée à titre de revenus. Ils sont constatés pour l'exercice financier durant lequel l'obligation de prestation de la Société à l'égard des sociétés membres est remplie.

(f) Contrats de location

En tant que preneuse, la Société a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière des actifs au titre du droit d'utilisation représentant ses droits d'utilisation des actifs sous-jacents et des obligations locatives représentant son obligation d'effectuer des paiements de location futurs.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de location non résiliables sur la durée du contrat de location et est actualisée au taux d'emprunt marginal de la Société. La Société utilise le taux des acceptations bancaires composé annuellement comme taux d'emprunt marginal de référence. Les paiements de location comprennent :

- les paiements fixes, nets de tout incitatif à la location à recevoir;
- les paiements ou pénalités de résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par la preneuse.

Le droit d'utilisation est évalué au coût, qui comprend ce qui suit :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- les paiements de location effectués avant la date de début du bail, ou le jour même, nets de tout incitatif à la location reçu;
- les coûts directs initiaux et;
- les obligations de restauration.

Le droit d'utilisation est ensuite évalué selon la méthode du coût amorti. L'actif est amorti sur la durée du bail, selon la méthode linéaire.

Il est possible de prolonger ou de résilier le bail immobilier de la Société. La Société réévalue l'obligation locative lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation de l'inclusion de l'option de prolongation dans la durée du bail découlant d'un changement des faits et des circonstances.

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

4. Délai prévu de recouvrement ou de règlement de l'actif ou du passif

| | 31 décembre 2022 | | | 31 décembre 2021 | | |
|--|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|----------------|
| | Moins de 12 mois | Plus de 12 mois | Total | Moins de 12 mois | Plus de 12 mois | Total |
| Actif | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12,250 \$ | - \$ | 12 250 \$ | 1,147 \$ | - \$ | 1,147 \$ |
| Obligations | 123 949 | 59 854 | 183 803 | 74 810 | 121 428 | 196 238 |
| FNB | - | 6 592 | 6 592 | - | 7 054 | 7 054 |
| Revenu de placement à recevoir | 789 | - | 789 | 800 | - | 800 |
| Débiteurs et charges payées d'avance | 195 | - | 195 | 174 | - | 174 |
| Actif au titre du droit d'utilisation – locaux | 138 | 632 | 770 | 138 | 770 | 908 |
| Total de l'actif | 137 321 | 67 078 | 204 399 | 77 069 | 129 252 | 206 321 |
| Passif | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 934 | - | 934 | 1 184 | - | 1 184 |
| Avantages du personnel futurs | 200 | 305 | 505 | 208 | 327 | 535 |
| Obligation locative – locaux | 138 | 688 | 826 | 135 | 826 | 961 |
| Total du passif | 1 272 | 993 | 2 265 | 1 527 | 1 153 | 2 680 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

5. Précisions sur le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités

(a) État consolidé de la situation financière

| | Fonds d'administration | Fonds de liquidités | Exercice clos le 31 décembre 2022 | Fonds d'administration | Fonds de liquidités | Exercice clos le 31 décembre 2021 |
|---|------------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| Actif | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 572 \$ | 11 678 \$ | 12 250 \$ | 155 \$ | 992 \$ | 1 147 \$ |
| Obligations (note 6) | 3 247 | 180 556 | 183 803 | 2 625 | 193 613 | 196 238 |
| Fonds négociés en bourse (note 6) | - | 6 592 | 6 592 | - | 7 054 | 7 054 |
| Total des placements | 3 247 | 187 148 | 190 395 | 2 625 | 200 667 | 203 292 |
| Revenu de placement à recevoir | 196 | 593 | 789 | 159 | 641 | 800 |
| Débiteurs et charges payées d'avance | 195 | - | 195 | 174 | - | 174 |
| À recevoir (à verser à) d'autres fonds | 106 | (106) | - | - | - | - |
| Matériel (note 7) | 376 | - | 376 | 398 | - | 398 |
| Actif au titre du droit d'utilisation – locaux (note 8) | 770 | - | 770 | 908 | - | 908 |
| Total de l'actif | 5 462 | 199 313 | 204 775 | 4 419 | 202 300 | 206 719 |
| Passif | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 927 | 7 | 934 | 1 171 | 13 | 1 184 |
| Avantages du personnel futurs (note 9) | 505 | - | 505 | 535 | - | 535 |
| Obligation locative – locaux (note 8) | 826 | - | 826 | 961 | - | 961 |
| Total du passif | 2 258 | 7 | 2 265 | 2 667 | 13 | 2 680 |
| Fonds des membres (note 5(c)) | | | | | | |
| Fonds d'administration | 3 253 | - | 3 253 | 1 730 | - | 1 730 |
| Fonds de liquidités | - | 203 576 | 203 576 | - | 202 035 | 202 035 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | | | | | |
| Pertes nettes latentes sur les placements | (50) | (4 269) | (4 319) | 22 | 252 | 274 |
| Total des fonds des membres | 3 203 | 199 307 | 202 510 | 1 752 | 202 287 | 204 039 |
| Total du passif et des fonds des membres | 5 461 | 199 314 | 204 775 | 4 419 | 202 300 | 206 719 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

5. Précisions sur le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités

(b) État consolidé du résultat global

| | 31 décembre 2022 | | | 31 décembre 2021 | | |
|--|------------------------|---------------------|----------------|------------------------|---------------------|---------------|
| | Fonds d'administration | Fonds de liquidités | Total | Fonds d'administration | Fonds de liquidités | Total |
| Revenus | | | | | | |
| Revenu de placement (note 10) | 37 \$ | 2 334 \$ | 2 371 \$ | 35 \$ | 2 168 \$ | 2 203 \$ |
| Cotisation pour frais administratifs (note 12) | 8 500 | - | 8 500 | 6 000 | - | 6 000 |
| | 8 537 | 2 334 | 10 871 | 6 035 | 2 168 | 8 203 |
| Dépenses | | | | | | |
| Salaires et charges sociales | 4 844 | - | 4 844 | 4 698 | - | 4 698 |
| Honoraires professionnels | 811 | - | 811 | 707 | - | 707 |
| Jetons de présence | 693 | - | 693 | 630 | - | 630 |
| Déplacements et réunions | 204 | - | 204 | 67 | - | 67 |
| Services impartis | 652 | - | 652 | 369 | - | 369 |
| Frais généraux et administratifs | 1 010 | 99 | 1 109 | 976 | 103 | 1 079 |
| Dépenses de fonctionnement | 8 214 | 99 | 8 313 | 7 447 | 103 | 7 550 |
| Revenu de fonctionnement net | 323 | 2 235 | 2 558 | (1 412) | 2 065 | 653 |
| Cotisations des membres | | | | | | |
| Cotisation particulière (note 11) | - | 506 | 506 | - | 15 200 | 15 200 |
| Revenu net | 323 | 2 741 | 3 064 | (1 412) | 17 265 | 15 853 |
| État des autres éléments du résultat global | | | | | | |
| AERG au début de l'exercice | 22 | 252 | 274 | 62 | 3 257 | 3 319 |
| AERG à la fin de l'exercice | (50) | (4 269) | (4 319) | 22 | 252 | 274 |
| Variation nette en cours d'exercice | (72) | (4 521) | (4 593) | (40) | (3 005) | (3 045) |
| Résultat (Perte) global total | 252 | (1 781) | (1 529) | (1 452) | 14 260 | 12 808 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

5. Précisions sur le Fonds d'administration et le Fonds de liquidités

(c) États consolidés des variations des fonds des membres

| | 31 décembre 2022 | | | 31 décembre 2021 | | |
|--|------------------------|---------------------|------------|------------------------|---------------------|------------|
| | Fonds d'administration | Fonds de liquidités | Total | Fonds d'administration | Fonds de liquidités | Total |
| Fonds des membres au début de l'exercice | 1 730 \$ | 202 035 \$ | 203 765 \$ | 3 142 \$ | 184 770 \$ | 187 912 \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 22 | 252 | 274 | 62 | 3 257 | 3 319 |
| Total des fonds des membres au début de l'exercice | 1 752 | 202 287 | 204 039 | 3 204 | 188 027 | 191 231 |
| Transfert de fonds (note 12) | 1 200 | (1 200) | - | - | - | - |
| Résultat global total | 252 | (1 781) | (1 529) | (1 452) | 14 260 | 12 808 |
| Fonds des membres à la fin de l'exercice | 3 204 | 199 306 | 202 510 | 1 752 | 202 287 | 204 039 |

6. Placements

(a) Juste valeur

La juste valeur des obligations et des fonds négociés en bourse est établie d'après le cours acheteur.

(b) Taux d'intérêt effectifs

| | Durée restante | | 31 décembre 2022 | | 31 décembre 2021 | |
|---------------------------------------|----------------|--------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Juste valeur | Taux effectifs (%) | Juste valeur | Taux effectifs (%) |
| Gouvernement du Canada | 93 101 \$ | 28 687 \$ | 121 788 \$ | 0,25-2,5 | 107 596 \$ | 0,3-2,8 |
| Provinces canadiennes | 23 338 | 26 775 | 50 113 | 0,8-9,0 | 32 076 | 1,6-9,0 |
| Sociétés et municipalités canadiennes | 7 509 | 10 985 | 18 494 | 2,5-3,8 | 63 620 | 1,8-3,8 |
| | 123 948 | 66 447 | 190 395 | 0,25-9,0 | 203 292 | 0,3-9,0 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

6. Placements

(c) Risque de crédit

L'objectif de la Société est de maximiser le rendement de ses placements sans s'exposer de façon excessive au risque de crédit. Sa politique est d'investir dans des obligations du gouvernement du Canada ou des provinces, municipalités et sociétés canadiennes.

Selon la politique d'investissement, le maximum qu'elle peut placer dans chacune de ces catégories est précisé ci-dessous :

| Placement | Maximum | Restrictions | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| Gouvernement du Canada | Illimité | Aucune | 60,0% | 74,1% |
| Provinces canadiennes | 80 % du portefeuille | Au plus 15 % par province | 24,8% | 15,7% |
| Sociétés et municipalités canadiennes | 25 % du portefeuille | Au plus 5 % par émetteur | 9,1% | 9,5% |

Pour être admissibles, les titres doivent être notés par au moins deux des agences de notation autorisées : Standard & Poor's, Moody's et DBRS. En 2022 et en 2021, le risque de crédit global de la Société relatif aux obligations se présente comme suit :

| Obligations, par note | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| AAA | 136 427 \$ | 167 820 \$ |
| AA | 43 393 | 27 165 |
| A | 4 761 | 2 044 |
| Total des obligations | 184 581 | 197 029 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

6. Placements

(d) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque que la juste valeur des titres à revenu fixe de son portefeuille fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés.

Une augmentation hypothétique soudaine de 100 points de base des taux d'intérêt, pour toutes échéances, ferait diminuer de 1 859 073 \$ (2 921 263 \$ en 2021) la juste valeur du portefeuille d'obligations.

7. Immobilisations corporelles

| | Coût | Cumul de l'amortissement | 31 décembre 2022 | Coût | Cumul de l'amortissement | 31 décembre 2021 |
|------------------------------------|--------|--------------------------|------------------|--------|--------------------------|------------------|
| Matériel informatique et logiciels | 554 \$ | 425 \$ | 129 \$ | 487 \$ | 382 \$ | 105 \$ |
| Améliorations locatives | 483 | 238 | 245 | 483 | 193 | 290 |
| Meubles | 107 | 105 | 2 | 107 | 104 | 3 |
| | 1 144 | 768 | 376 | 1 077 | 679 | 398 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

8. Location de locaux à bureaux

La Société loue actuellement ses locaux. La présente note fournit des renseignements supplémentaires sur ce bail.

(a) Montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière

L'état de la situation financière présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

| Actifs au titre du droit d'utilisation | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Locaux | 770 \$ | 908 \$ |

| Obligations locatives | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|-----------------------|------------------|------------------|
| Court terme | 138 \$ | 135 \$ |
| Long terme | 688 | 826 |
| Total | 826 | 961 |

(b) Montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global

L'état du résultat global présente les montants suivants relatifs aux contrats de location :

| Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation | 2022 | 2021 |
|--|--------|--------|
| Locaux | 138 \$ | 138 \$ |

| | | |
|---|-------|-------|
| Frais d'intérêts (inclus dans les frais administratifs) | 20 \$ | 23 \$ |
|---|-------|-------|

Le total des décaissements pour les contrats de location en 2022 était de 333 737 \$ (326 583 \$ en 2021).

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

9. Avantages du personnel futurs

Le coût des avantages du personnel futurs a été constaté au poste Salaires et charges sociales.
Le tableau ci-dessous montre l'évolution des engagements liés aux avantages du personnel futurs :

| | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Solde d'ouverture – ILT | 535 \$ | 479 \$ |
| Paiement en cours d'exercice | (208) | (191) |
| Obligation au titre des prestations constituées – exercice à l'étude | 178 | 247 |
| | 505 | 535 |

10. Revenu de placement

Le revenu de placement provient des éléments suivants :

| | 2022 | 2021 |
|---|-------|-------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - \$ | - \$ |
| Obligations | 2 661 | 2 278 |
| Fonds négociés en bourse | (290) | (75) |
| | 2 371 | 2 203 |

Notes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec chiffres correspondants de 2021 (Montants en milliers dans les tableaux)

11. Cotisation particulière

Une cotisation particulière était perçue auprès des membres depuis 2017, la dernière des cinq cotisations ayant été reçue en 2021. Cette cotisation avait pour but de majorer le fonds de liquidités au niveau de référence initial de 200 millions de dollars pour 2021, afin de répondre aux besoins de liquidités potentiels.

En 2022, une nouvelle société membre a versé 505 717 \$ au fonds de liquidités dans le cadre de son adhésion à Assuris. Le montant de la cotisation a été déterminé en fonction de la proportion de la nouvelle société dans la marge de solvabilité de base à la fin de l'exercice 2020 par rapport au total du secteur, appliquée au total du fonds de liquidités, en supposant qu'elle soit membre depuis la création du fonds de liquidités. Cette méthode sera appliquée aux sociétés qui souhaitent devenir membres à l'avenir.

12. Cotisation pour frais administratifs

La cotisation annuelle pour frais administratifs est perçue auprès de tous les membres aux fins du paiement des charges administratives non associées à une insolvabilité en particulier. Conformément au règlement de la Société, le montant de la cotisation de chaque membre varie en fonction de la taille de chacun d'entre eux et est comptabilisé en tant que revenus. Comme le permet le règlement de la Société, le conseil d'administration a autorisé en 2021 une cotisation pour frais administratifs de 8 500 000 \$ pour 2022 (6 000 000 \$ en 2021).

Le conseil d'administration a autorisé un transfert de 1 200 000 \$ du fonds de liquidités au fonds d'administration pour payer les charges administratives.

13. Transactions entre parties liées

Les personnes clés de la Société sont des membres du personnel ayant le pouvoir et le devoir de planifier, de contrôler et de diriger les activités de la Société, y compris ses administrateurs. Les charges salariales pour les personnes clés sont les seules transactions entre parties liées.

| | 2022 | 2021 |
|--------------------|--------|--------|
| Jetons de présence | 693 \$ | 630 \$ |
| Salaires | 1 722 | 2 152 |
| Autres avantages | 429 | 786 |
| | 2 844 | 3 568 |

État financier abrégé des cinq dernières années

L'état financier abrégé des cinq dernières années présente l'évolution sur cinq ans des principaux postes de l'état de la situation financière ainsi que le sommaire des revenus et des dépenses.venus et des dépenses.

| État financier abrégé des cinq dernières années (en milliers de dollars) | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Sommaire de l'actif, du passif et des fonds des membres | | | | | |
| Actifs | | | | | |
| Placements | 202 645 \$ | 204 439 \$ | 191 333 \$ | 170 073 \$ | 151 131 \$ |
| Autres éléments d'actif | 1 360 | 1 372 | 1 356 | 1 462 | 1 362 |
| Actif au titre du droit d'utilisation – locaux * | 770 | 908 | 1 046 | 1 183 | - |
| Total de l'actif | 204 775 | 206 709 | 193 735 | 172 718 | 152 493 |
| Passif | | | | | |
| Créditeurs et autres éléments du passif | 1 439 | 1 719 | 1 418 | 1 295 | 1 296 |
| Obligation locative – locaux * | 826 | 961 | 1 086 | 1 205 | - |
| | 2 265 | 2 680 | 2 504 | 2 500 | 1 296 |
| Fonds des membres | | | | | |
| Fonds d'administration | 3 253 | 1 730 | 3 142 | 3 717 | 3 568 |
| Fonds de liquidités | 203 576 | 202 035 | 184 770 | 166 624 | 148 675 |
| Cumul des autres éléments du résultat | | | | | |
| Gains (pertes) non réalisés nets sur les placements | (4 319) | 274 | 3 319 | (123) | (1 046) |
| Total des fonds des membres | 202 510 | 204 039 | 191 231 | 170 218 | 151 197 |
| Total du passif et des fonds des membres | 204 775 | 206 719 | 193 735 | 172 718 | 152 493 |
| Sommaire des revenus et des dépenses | | | | | |
| Revenus | | | | | |
| Revenus de placement | 2 371 \$ | 2 203 \$ | 3 088 \$ | 2 898 \$ | 2 302 \$ |
| Autres revenus | - | - | - | 3 | - |
| Cotisation pour frais administratifs | 8 500 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 |
| Revenus de fonctionnement | 10 871 | 8 203 | 9 088 | 8 901 | 8 302 |
| Dépenses | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 8 313 | 7 550 | 6 717 | 6 003 | 5 612 |
| Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses | 2 558 | 653 | 2 371 | 2 898 | 2 690 |
| Cotisations des membres | | | | | |
| Cotisation particulière | 506 \$ | 15 200 \$ | 15 200 \$ | 15 200 \$ | 15 200 \$ |

* Les nouveaux soldes découlent de l'adoption en 2019 d'une nouvelle norme comptable.

Comité consultatif de l'industrie

La structure de gouvernance d'Assuris comprend un comité consultatif de l'industrie (CCI) composé de sept personnes représentant les sociétés d'assurance vie membres. Ces représentants sont élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle d'Assuris.

Le CCI veille à ce que le conseil d'administration d'Assuris demeure au courant de l'opinion des membres; il a été établi pour favoriser l'échange d'information, améliorer la communication et retenir les suggestions des sociétés membres.

Les membres du CCI sont :

Denis Dubois (président)

Président et chef de l'exploitation, Desjardins Sécurité financière

Alec Blundell

Premier vice-président et chef de l'exploitation, Co-operators, Compagnie d'assurance-Vie

Jean-François Chalifoux

Président-directeur général, Beneva

Lisa Forbes

Chef des finances, Manuvie Canada

Louis Gagnon

Président et chef de la direction, Foresters, compagnie d'assurance vie

Fabien Jeudy

Président-directeur général, L'Équitable Compagnie d'Assurance-Vie du Canada

Jeff Macoun

Président et chef de l'exploitation, Canada, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie



Notre équipe



Chloe Yao, Paul Petrelli, Mansi Raichura, Andre Roopchand, Hadja Bah, Maire-Claire Albanese, Carole LaPorte, Laura Parente, Steve McMahon, Jing Huang, Lola Luo, Stephanie Greer, Leanne Crosby, Monica Deschamps, Aby Jain, Raymond Ha, Josée Rheault, Shubham Bhatia, Kenny Lam Liang, Tarrene Griffiths, Peter Peng

Conseil d'administration



Président

Frank Swedlove

Ancien président et chef de la direction de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Denis Berthiaume, FSA, FCIA

Ancien premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins

Comités

- Comité de gouvernance et des candidatures
- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Alain Brunet, FSA, FCIA

Ancien vice-président principal et président, Assurance, Banque Nationale du Canada

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Brenda Eprile, FCPA, ICD.D

Ancienne directrice générale et chef comptable de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Monika Federau

Ancienne directrice de la stratégie à Intact Corporation financière

Comités

- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Marie-José Martin, FCIA, FSA, ICD.D

Ancienne présidente et chef de la direction de la Compagnie d'Assurance-Vie Croix Bleue du Canada

Comités

- Comité de gouvernance
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Tricia O'Malley, FCPA, FCA

Ancienne présidente du Conseil des normes comptables du Canada et ancienne membre du Conseil des normes comptables internationales

Comités

- Comité d'audit
- Conseil d'administration de la SIAP Vie
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Paul Petrelli, LL.B

Président et chef de la direction, Assuris

Comités

- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Dr. Janis Sarra, S.J.D.

Professeure de droit à l'école de droit Peter A. Allard de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC)

Comités

- Comité de gouvernance
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution



Mark Zelmer

Ancien surintendant adjoint des institutions financières au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Comités

- Comité des ressources humaines
- Comité de gestion des risques de l'industrie et de résolution